

223C1739  
FR0000061129-FS0835

31 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BOIRON**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 octobre 2023, la société Natixis Investment Managers International<sup>1</sup> (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Boiron dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOIRON et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession et de l'apport en nature par le FCPE de la société BOIRON de la totalité des actions BOIRON qu'il détenait au profit de la société Boiron Développement<sup>2&3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par Natixis. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par le concert familial Boiron, dont le capital est détenu à hauteur de 53,50% par la société Sodeva, de 16,50% par la société SHB, de 23,41% par la société EW Healthcare Partners, *via* son fonds Domino Fund 3 Holdco LP, et de 6,58% par le FCPE de la société BOIRON.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué diffusé le 20 octobre 2023 par la société BOIRON et D&I 223C1714 du 27 octobre 2023.